



Bulletin n°26

EDITO

Syndiquez-vous !

Publié en septembre dernier, le syndicaliste Laurent Berger, de la CFDT, lance un appel « Syndiquez-vous ». Oui syndiquez-vous pour défendre vos droits, oui syndiquez-vous pour lutter contre l'injustice. L'année 2020 sera l'année du renouveau de la démocratie sociale, écartée par le pouvoir depuis mai 2017.

Nous sommes unis contre le projet de réforme des retraites et c'est au cri d'Unité rappelant les grands combats de 1936 que Benoit Teste a été élu secrétaire générale de notre Fédération. Unité dans le mouvement syndical pour réclamer le retrait du projet de la réforme des retraites.

Unité, y compris avec la CFDT pour demander le retrait de l'âge pivot de 64 ans. Unité pour la prise en charge de la pénibilité de notre travail. Voilà la ligne d'action pour 2020.

Alors oui syndiquez-vous, faites syndiquer vos copains car le syndicalisme est le rempart contre l'injustice sociale. Ensemble, méditons la phrase de Camus « la vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent ».

Que cette année vous soit belle, heureuse et combative !

Le journal du Snuep-Fsu Versailles

38 rue Eugène Oudiné 75013

PARIS 07 60 18 78 78

Rafikha BETTAYEB
Olivier GUYON
Co-secrétaires académiques

AU SOMMAIRE

- Page 1 Edito,
- Page 2 Actu nationales
- Page 3 Bilan de rentrée – CTA du 5 novembre 2019
- Page 4 Effectifs de rentrée
- Page 5 Quelques éléments pour la rentrée à venir
- Page 5-6 Carte des formations
- Page 7-8 Promotion hors-classe 2018-2019
- Page 9 Mouvement inter
- Page 10 Des dates clés.



Actualités Nationales



Après plus d'un mois de grève et 5 journées fortes de mobilisation, les manifestations partout en France ce jeudi 9 janvier montrent que la grogne des français contre le projet de réforme des retraites est bien installée. Même les instituts de sondages sérieux montrent que ce mouvement de grande ampleur ne faiblit pas et que l'opinion publique est de notre côté. Alors ne nous fions pas aux chiffres mensongers du taux de gréviste et du nombre de manifestants avancés par le gouvernement et continuons à être massivement présents dans les actions. Nos caisses de grève pourraient peut-être servir à équiper nos amis du gouvernement à s'équiper de lunettes de vue.

Pourraient-elles aussi peut-être servir à les équiper de matériel auditif ? En effet lors

de la réunion sur la pénibilité, le 8 janvier, les organisations syndicales ont pu constater une nouvelle fois la surdité du gouvernement. Face à nos revendications, leur seule proposition est la suppression des catégories actives pour instaurer un compte individuel pénibilité dont les critères d'exposition sont extrêmement réduits, ce qui entraînera la perte de départs anticipés à la retraite pour des centaines de milliers d'agents ! Sourd durant les nombreuses concertations multilatérales, le gouvernement a envoyé au conseil d'Etat le projet sans modification d'une seule virgule !

Quant à notre cher ministre de tutelle comment lui faire comprendre que notre confiance est rompue. Celui-ci nous promet de maintenir nos pensions au même niveau en

passant par des revalorisations salariales alors que ses premières mesures furent le gel du point d'indice et le report du calendrier PPCR.

Face au mépris et à l'arrogance de ce gouvernement qui porte l'entière responsabilité de la situation actuelle, nous devons continuer à nous mobiliser et faire en sorte que la mobilisation prenne une dimension générale. **Les Organisations Syndicales de la fonction publique CFE-CGC, CGT, FA, FO, FSU, Solidaires, ont appelé à se mettre massivement en grève dès le 14 janvier et à poursuivre la mobilisation les 15 et 16. Dans ce cadre, elles appellent les fonctionnaires et agent-e-s publics à se rassembler le 15 janvier 2020 devant Bercy à midi.**

Actualités Versailles



Le Bilan de rentrée – CTA du 5 novembre 2019

Les réformes des baccalauréats se mettent en place en cette rentrée dans la douleur alors que la contestation a été, contre ces dernières, frontale l'année antérieure. La session 2019 des examens, qui ne s'est pas déroulée normalement, aura vu le ministre choisir la confrontation. Face à l'ampleur des grèves de jurys de bac, Jean-Michel Blanquer aura fait le choix du passage en force, de l'illégalité, de la menace et de la désinformation massive, largement relayée par les médias dominants, l'objectif étant de faire des grévistes ceux qui mettent en danger le Bac. Il semble, qu'avec le recul, deux choses restent réellement en mémoire.

La première est que, sur instructions du ministre, trois principes auront été violés dans le fonctionnement de très nombreux jurys : celui de l'égalité des candidats, celui de l'anonymat et celui de la souveraineté des jurys.

La deuxième est bien entendu ses menaces exercées contre les enseignants grévistes où il a commis une atteinte caractérisée au droit de grève. Il va sans dire que cette rigidité et cette absence de dialogue n'est pas sans conséquences sur la confiance très réduite voire inexistante qu'ont les agents aujourd'hui de leur ministre de tutelle.

CHSCTM a acté que les dispositifs de la réforme vont bien dégrader les conditions de travail et impacter la santé physique, mentale et sociale des professeurs de LP.

Pour la voie professionnelle, comme prévu, la rentrée a été très chaotique du fait de la complexité des emplois du temps. Si les chefs d'établissement, qui sont de bons techniciens, ont réussi globalement cette année (il y a tout de même eu quelques établissements en grande difficulté) à atténuer l'impact sur les EDT des mises en barrettes nombreuses du fait des nouveaux dispositifs pédagogiques, il est à craindre que cela soit beaucoup moins le cas l'année à venir avec la montée pédagogique.

En outre, même si nous devons faire preuve de prudence, les premiers retours et appréciations de la part des collègues sur la co-intervention ou le chef d'œuvre semblent convergés dans le même sens à savoir, beaucoup de temps passé pour une efficacité anecdotique, manque de moyens et de temps, pertinence très limitée. Il est à souligner que ces retours ne font que justifier et conforter la démarche entreprise

par le SNUEP-FSU auprès du CHSCTM qui a confirmé, dès le 5 septembre, les risques psycho-sociaux pour les personnels, actant ainsi que les dispositifs de la réforme vont bien dégrader les conditions de travail et impacter la santé physique, mentale et sociale des professeurs de LP.



EFFECTIFS DE RENTREE

Dans le second degré, les effectifs sont, une nouvelle fois, en hausse cette année sur l'académie de Versailles. L'augmentation est au constat +4820 élèves (le prévisionnel affichait +5676).

Comme l'année antérieure, cette dernière se concentre essentiellement sur le collège (+4304). Pour la voie professionnelle, les effectifs sont en recul par rapport au constat de l'année antérieure (-177) alors que le prévisionnel indiquait une hausse de 363 élèves.

Cette baisse se retrouve sur tous les niveaux de CAP et baccalauréats.

Nous pouvons constater en outre des disparités départementales avec une baisse notable sur les Yvelines(-136) et les hauts de seine(-92), une baisse relative sur le val d'oise(-53) et une hausse sur l'Essonne(+104).

Il est assez difficile de retirer des éléments notables qui expliqueraient ce recul global. Le taux d'orientation vers la voie professionnelle ainsi que le taux de demande post 3^{ème} générale se stabilisent cette année.

Quelques tendances sur le plan de l'orientation sont tout de même notables :

- Une augmentation des décisions d'orientation de 3^{ème} générale vers le CAP.
- Depuis deux années, le taux académique de décisions d'orientation de la troisième prépa-pro (maintenant prépa métier) vers la 2^{nde} professionnelle diminue (-4,6 points) et, vers le CAP, augmente (+2,9 points).
- La tendance est inverse pour les 3^{ème} SEGPA autrement dit, le taux académique de décisions d'orientation de la troisième segpa vers la 2^{nde} professionnelle augmente et, vers le CAP, diminue et cela sur les 4 départements.

Les premiers éléments en provenance des ministères et rectorat indiquent des effectifs prévisionnels à la hausse sur la voie

Niveau	Constat 2014	Constat 2015	Constat 2016	Constat 2017	Constat 2018	Prev 2019	Constat 2019	Différence prev2018/Const2019	Différence const2018/const2019
3 ^{ème} PP	957	923	882	835	833	841	882	+41	+49
UP2A	92	93	97	162	208	208	238	+30	+30
CAP 1 an	53	74	49	83	82	81	92	+11	+10
CAP 1 ^{ère} année	2989	2893	2863	2779	2829	2806	2747	-59	-82
CAP 2 ^{ème} année	2751	2585	2524	2566	2513	2555	2461	-94	-52
MC, CAP, BEP	361	347	341	276	296	294	288	-6	-8
Bac Pro 1 ^{ère} année	12721	12657	12527	12290	12474	12695	12410	-285	-64
Bac Pro 2 ^{ème} année yc BMA1	12190	12528	12796	12736	12675	12858	12598	-260	-77
Bac Pro 3 ^{ème} année yc BMA2	11692	11826	12312	12429	12297	12232	12255	+23	-42
Prépa diverses pré-bac	477	437	485	439	413	406	356	-50	-57
ULIS	112	280	343	329	286	293	402	+109	+116
TOTAL LP + SEP	44395	44643	45219	44924	44906	45269	44729	-540	-177

professionnelle pour 2020(+122) particulièrement sur le niveau seconde BP (+230)

Quelques éléments pour la rentrée à venir

Le 18 décembre lors du comité technique ministériel ont été annoncés les mesures prises pour les emplois dans les premier et second degrés.

Pour ce dernier, il est à noter qu'à l'échelle nationale, 22484 élèves de plus sont attendus. L'académie de Versailles, à elle toute seule accueillera 5 670 élèves de plus qu'à la rentrée 2019.

Cette hausse porte principalement, nous l'avons dit, sur les collèges (+ 3 735) et le second cycle général et technologique (+ 1 401). Autrement dit l'académie de Versailles concentre 25,2% de l'augmentation des effectifs alors même que certains établissements sont déjà à saturation.

Le projet de loi de finance prévoit à l'échelle nationale la suppression de 440ETP sur le second degré. Il est à noter que ce dernier laisse également apparaître la suppression de 685ETP sur la voie professionnelle ce qui veut donc dire que cette dernière portera, à elle seule, plus de l'intégralité des suppressions de postes dans le second degré.

A ce titre, l'académie de Versailles, du fait de ses effectifs bénéficie, pour la rentrée scolaire 2020 d'un abondement de 108 ETP en moyens d'enseignement. Si l'on pourrait considérer cela comme une bonne nouvelle, cela reste malheureusement bien modeste pour accueillir à nouveau autant d'élèves, attendu qu'une partie importante de ces moyens est attribuée sous forme d'heures supplémentaires.

Nous vous ferons un bilan plus détaillé dans le prochain journal.

Evolution de la carte des formations professionnelles

Le groupe de travail sur la carte des formations professionnelles et technologiques s'est tenu le lundi 16 décembre.

Ce qu'il faut retenir, au regard d'autres années, est la relative stabilité de cette dernière.

Quelques éléments sont néanmoins à noter.

Tout d'abord les demandes vers la voie professionnelle sont globalement en baisse même s'il existe un décalage entre les vœux d'orientation et l'affectation. 800 places étaient vacantes en cette rentrée.

Pour les BTS, 243 places étaient vacantes en cette rentrée alors même que les capacités d'accueil étaient plus importantes (+100).

Le DAFPIC a souligné la nécessité de mieux accompagner les élèves des lycées professionnels lors de leur poursuite d'études en BTS car les abandons sont nombreux entre les deux années (1607 à la rentrée 2019 sur 6844 inscrits en 2018 soit 23%). Je leur ai rappelé que cela allait, sans nul doute s'accroître avec :

- 1) la diminution drastique des horaires particulièrement dans les disciplines générales avec la réforme de voie professionnelle.
- 2) L'obligation de travailler en parallèle pour certains étudiants pour subvenir à leurs études.

Si un bilan plus complet sera fait au prochain CTA, nous avons pu échanger autour des classes passerelles.

L'évaluation est très mitigée.

Je vous rappelle que l'idée était, lors de la rentrée 2018, de créer 11 classes à 24 constituées d'élèves ayant eu le bac professionnel, un avis favorable au conseil de classe pour une orientation BTS mais pas d'affectation faute de places disponibles.

Les élèves qui s'engageaient, avaient automatiquement une place réservée pour poursuivre leurs études l'année suivante en BTS.

Finalement, le rectorat a constaté que les élèves, une fois inscrits, étaient très absents avec une implication très aléatoire. Les effectifs n'ont, pour chacune d'entre elles pas dépassé 11.

En cette rentrée, le rectorat n'a ouvert que 8 classes. Quant à l'orientation BTS, elle n'est plus automatique mais sera conditionnée à l'avis de l'équipe pédagogique intervenant sur la classe. Un nouveau bilan sera fait pour évaluer le dispositif.

Concernant la carte à proprement dite, 3 éléments importants sont à souligner :

1) Les fermetures des CAP coiffure (Magnanville, Sceaux et Evry) et leur remplacement par un baccalauréat professionnel. Ces dernières sont la résultante, d'après le secrétaire général adjoint, d'une demande de la profession. Il est à noter que le CAP coiffure sur Argenteuil est lui, maintenu du fait de l'existence, à proximité d'un CFA, qui a d'ores et déjà ouvert le Bac pro en alternance.

Nous avons indiqué qu'il aurait sans doute été pertinent de maintenir une capacité au niveau CAP dans les établissements concernés, les profils des élèves de CAP et de BP n'étant pas les mêmes.

2) La nouvelle contraction des capacités d'accueil du bac pro GA. C'est l'équivalent de 6 divisions (-162 places) qui vont disparaître sur le niveau seconde l'année prochaine (après les 255 de l'année précédente). Il est à noter en outre que la saturation des classes est plutôt bonne cette année même s'il ne s'agit pas toujours de vœux 1. Autrement dit, le rectorat ferme des classes pour répondre aux exigences du ministère (cible : fermeture de 50% des capacités d'accueil) alors même que les classes sont pleines. Par ailleurs, il y a pour l'année à venir des fermetures qui vont faire disparaître les formations des établissements (Voilin Puteaux par exemple). Il y a actuellement 480 enseignants (dont 90 non titulaires) en GA qui seront forcément impactés par cette évolution dans des délais assez courts. L'approche du rectorat sur les formations GA doit se faire, d'après eux, au niveau des bassins (une par bassin maximum).

3) La disparition du bac professionnel SPVL et son remplacement par le bac professionnel animation enfance et personnes âgées. Tous les établissements sont, bien entendu, concernés par cette évolution. Il est à noter tout de même que cette dernière ne se fait pas complètement à l'identique. En effet, il y a 3 suppressions sèches sur Matisse Trappes, Jules Marey Boulogne et Fernand et Nadia Leger à Argenteuil et un remplacement partiel sur Mandela à Etampes (fermeture de 30 places sur le spvl et ouverture de 15 places seulement sur le BP animation).

Il est à noter que sur Mandela, un CAP 1 an petite enfance sera ouvert ce qui peut expliquer partiellement la situation décrite ci-dessus.

Pour le reste :

Nous regrettons la disparition du bac professionnel pilote de ligne de production (PLP) sur Jean Rostand Mantes, nous ne pouvons qu'acter l'absence totale de demande des élèves pour aller vers cette formation.

Nous accueillons très favorablement le retour d'une formation CAP initiale sous statut scolaire en couverture sur le lycée Jean Monnet à Montrouge.

Nous prenons acte de la disparition totale à venir de la filière plasturgie (CAP et BP) sur le lycée Galilée à Gennevilliers.

Promotion Hors-classe 2018-2019

Informations générales sur la campagne :


Le groupe de travail sur le tableau d'avancement à la hors classe s'est déroulé le mardi 21 mai et la CAPA le mardi 28 mai. Lors de ce GT ont été étudiés les dossiers des collègues promouvables pour la première fois avec le nouveau système de promotions, la phase de transition étant maintenant terminée.

118 promotions pour le corps des PLP

Contrairement à l'année précédente, le contingent ministériel a été attribué en temps et en heure, nous épargnant ainsi les désagréments attachés à des promotions potentielles et à la constitution d'une liste complémentaire. Nous vous rappelons que pour être promuable à la hors classe, il fallait être au 9ème échelon depuis 2 ans au moins au 31/08/2019.

Il ne servait bien évidemment à rien de se porter candidat, tout agent qui réunissant les conditions étant automatiquement promuable.

✚ L'académie de Versailles a reçu, au titre de l'année 2018-2019, un contingent de 118 promotions pour le corps des PLP.

✚ Nous vous rappelons en outre que le tableau d'avancement est soumis à un deuxième contingentement à savoir : 

✚ Enfin, le classement des promouvables s'établit à l'aide d'un barème qui prend en compte deux éléments :

- 1) l'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent ;
- 2) l'ancienneté de l'agent dans la plage d'appel

1) L'appréciation portée par le recteur sur la valeur professionnelle de l'agent se traduit par l'attribution d'une bonification. À chaque degré d'appréciation correspond un niveau de bonification :

- ✓ **excellent : 145 points**
- ✓ **très satisfaisant : 125 points**
- ✓ **satisfaisant : 105 points**
- ✓ **à consolider : 95 points**

2) La position dans la plage d'appel est valorisée par des points d'ancienneté.

Ces points sont attribués en fonction de l'ancienneté théorique dans la plage d'appel, calculée sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon au 31 août 2019, conformément au tableau ci-dessous.

Les statistiques :

- le nombre d'avis recteur « excellent » attribué par échelon est de 10% des promouvables.
- le nombre d'avis recteur « très satisfaisant » attribué par échelon est de 45% des promouvables.

Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août 2019	9 + 2	9 + 3	10 + 0	10 + 1	10 + 2	10 + 3	11 + 0	11 + 1	11 + 2	11 + 3	11 + 4	11 + 5	11 + 6	11 + 7	11 + 8	11 + 9 et plus
Ancienneté dans la plage d'appel	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans
Barème lié à l'ancienneté	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160

Le barème final des collègues est la somme du barème lié à l'ancienneté et du barème « avis Recteur ».

En cas d'égalité de barème, trois critères départageaient les agents :

- Ancienneté dans le grade
- Rang décroissant d'échelon
- Ancienneté dans l'échelon

689 agents étaient promouvables lors de cette campagne.

a. Statistiques de genre.

	Hommes	Femmes
Promouvables	311 (45,1%)	378 (54,9%)
Promu-es	48 (40,7%)	70 (59,3%)

b. Statistiques par échelon.

Avis	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider	TOTAL
11 ^{ème}	-	-	65 (69,9%)	28 (30,1%)	93
10 ^{ème}	19 (5,3%)	91 (25,6%)	219 (61,6%)	26 (7,3%)	355
9 ^{ème}	30 (12,4%)	89 (36,9%)	119 (49,4%)	3 (1,2%)	241
Promu-es par échelon					
11 ^{ème}	-	-	55	11	66
10 ^{ème}	13	38	-	-	51
9 ^{ème}		1			1

b. Notre analyse.

Nous rappelons en préambule notre opposition à l'existence des trois grades (CN, HC et classe exceptionnel) étant opposés idéologiquement à la notion de mérite qui reste une valeur arbitraire qui a vocation à détruire les collectifs de travail dans les établissements.

Notre mandat reste une progression de carrière plus juste avec la suppression des grilles hors classe et classe exceptionnel ainsi que la mise en place d'une unique grille dont l'indice terminal serait porté à **963**.

Ce qui nous semble utile d'indiquer c'est ce qui a guidé une de nos réflexions autour de PPCR et de ces conséquences. Les indicateurs tendent maintenant à nous donner raison.

En effet, Il ne reste à l'issue de cette campagne, quasiment plus d'agents promouvables au 11^{ème} avec les avis satisfaisant (il en reste plus que 10) et à consolider (il en reste 17) et d'agent promouvables avec l'avis excellent au 10^{ème} échelon. Avec la campagne à venir, mise à part

avis bloquant, il est prévisible que la part de ces derniers deviennent résiduelle et que les promotions des agents au 10^{ème} échelon avec avis très satisfaisant voire satisfaisant ainsi que ceux au 9^{ème} échelon avec avis excellent prennent alors une place importante. Autrement dit, comme nous l'avons indiqué depuis un moment, les agents promouvables pourront accéder plus tôt à la HC par rapport à l'ancien système avec la gratification financière qui en découle.

Il est à noter que :

- seuls deux avis « bloquant » pour le passage à la HC ont été émis
- la discipline génie électrique concentre à elle seule 27 avis à consolider sur les 57 émis (soit presque 50%) ce qui pose question.

MOUVEMENT INTER

Du 8 janvier au 28 janvier 2020 à 16h, faites appel de votre barème.

La circulaire concernant la procédure de recours sur les barèmes est sortie le 8 janvier 2020.

Nous vous rappelons que :

1. les demandes de rectification du barème ou d'ajout de pièces complémentaires sont à adresser par email aux services de la DPE dans les meilleurs délais dès **le 8 janvier 2020 et au plus tard le mardi 28 janvier 2020 à 16h.**
2. les barèmes modifiés doivent faire l'objet d'un nouvel affichage régulier sur IPROF, vous de suivre l'avancée de votre dossier et la prise en compte de vos demandes de correction(s). Les services académiques doivent vous communiquer toutes les modifications effectuées sur votre barème selon le temps nécessaire aux vérifications, et doivent accuser systématiquement réception de vos saisines. En cas de refus de modification du barème, Vous devez être avertis par courriel des motifs ayant conduit l'administration à rejeter votre demande de rectification (voir circulaire) sur le site.
3. Pour être recevables, les demandes de corrections ou d'informations doivent être envoyées pour les PLP à : **ce.dpe5@ac-versailles.fr**.

Il est à noter qu'en cas de situation individuelle particulièrement sensible, pour laquelle les échanges électroniques ou téléphoniques se seront révélés insuffisants, vous avez la possibilité de solliciter un rendez-vous en présentiel auprès de leur service de gestion dans la période allant jusqu'au 28 janvier 2020.

Un service d'accueil téléphonique est également mis à la disposition des candidats jusqu'au mardi 28 janvier à 16h00 au **01 30 83 49 99** (du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30).

Des dates clés à ne surtout pas manquer ...

Le calendrier pour le mouvement inter est le suivant :

DATES	OPERATION
Mercredi 8 janvier 2020 à 12h	- Affichage sur i-prof des projets de barèmes retenus.
Du 8 janvier à 12h au 28 janvier à 16h	- Réception des pièces justificatives complémentaires éventuelles et contestations écrites des barèmes.
Jeudi 30 janvier 2020 à 18h	- Affichage définitif des barèmes.
Vendredi 31 janvier	- Remontée des barèmes au ministère (DGRH).
Vendredi 14 février	- Date limite des demandes tardives.
Mercredi 4 mars 2020	- Communication des résultats du mouvement inter.

Le calendrier pour les instances départementales et académiques :

DATES	OPERATION
Mercredi 22 janvier	- CTA et CHSCTA extraordinaire.
Vendredi 24 janvier	- GT lignes directrices de gestion enseignants.
Mardi 31 janvier	- CTA lignes directrices de gestion.
Jeudi 27 février	- GT préparatoire au CTA moyens non enseignants.
Au cours du mois de janvier	- CTSD sur les DHG attribuées aux établissements.



Le SNUEP-FSU vous accompagne pour votre mutation :

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone :

07-60-18-78-78 (Bouillaud Dominique commissaire paritaire)

06-27-19-61-79 (Bettayeb Rafikha commissaire paritaire)

N'hésitez pas à nous contacter par courriel :

mutations.versailles@snupe.fr

Le calendrier de janvier/février pour la partie corpo :

DATES	OPERATION
Vendredi 17 janvier	- Groupe de travail recours avis recteur RDV carrière.
Mercredi 29 janvier	- CAPA recours avis recteur RDV carrière.
Jeudi 6 février	- Groupe de travail échelons.
Mercredi 26 février	- CAPA échelons.

Le SNUEP-FSU répond à vos questions

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone : **06-52-12-95-99 (Guyon Olivier secrétaire académique)**

N'hésitez pas à nous contacter par courriel : snupeversailles@gmail.com